

-----  
Commissariat des Douanes et  
Droits Indirects  
-----

**DIRECTION DES ETUDES ET DE LA LEGISLATION**

-----  
DIVISION DU TARIF, VALEUR ET REGLES D'ORIGINE  
-----

N° 003 /2023/OTR/CG/CDDI/DEL/Div. TVRO

## AVIS AUX IMPORTATEURS

Il est porté à la connaissance des importateurs et de transitaires que les taux de change applicables aux déclarations, pour le compte du mois de mars 2023, sont modifiés comme suit :

PAYS	MONNAIE	ANCIEN TAUX	NOUVEAU TAUX
UNION EUROPEENNE	Euro	655,957	655,957
U.S.A.	Dollar Américain	601,63	617,72
ROYAUME UNI	Livre Sterling	745,59	747,95
JAPON	Yen	4,6263	4,5167
CANADA	Dollar Canadien	451,39	455,18
CHINE	Yuan	89,12	89,05
SUISSE	Francs Suisse	653,02	659,45
DANEMARK	Couronne Danoise	88,19	88,12
NORVEGE	Couronne Norvégienne	60,78	59,79
SUEDE	Couronne Suédoise	58,25	59,21
HONG KONG	Dollar Hong-Kong	76,80	78,70
INDE	Roupie	7,38	7,48
AFRIQUE DU SUD	Rand Sud Africain	34,727	33,550
EMIRATS ARABES UNIS	Dirham	163,94	168,20
THAILANDE	Bath Thaïlandais	18,38	17,50

Cet avis prend effet à compter de la date de sa signature et sera publié partout où besoin sera.

Fait à Lomé, le 06 MARS 2023

Le Commissaire des Douanes  
et Droits Indirects p.i.



Kwawo A. K. ESSIEN